

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 33 (1962)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 9 Septembre 1962

SOMMAIRE

A l'heure du Marché commun — La Suisse et l'intégration économique de l'Europe
Ce qu'on en pense dans le Jura
Le XXX^e rapport du Parc jurassien de la Combe-Grède — Chronique économique

A l'heure du Marché commun

Conformément à la mission économique qu'elle s'est assignée, l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura entend apporter sa contribution à l'étude des problèmes que le Marché commun pose au pays.

Cette grande question, on se le rappelle, avait été présentée par deux orateurs de talent lors de la dernière assemblée générale de l'ADIJ, tenue à La Neuveville le 5 mai 1962 : MM. Arthur Dunkel, chef de service à la Division du commerce au Département fédéral de l'économie publique, et Georges Duplain, correspondant de Berne à la « Gazette de Lausanne ».

Au moment où les représentants de la Confédération s'appêtent à exposer (le 24 septembre) à l'autorité supérieure de la Communauté Economique Européenne (CEE) la demande d'association de notre pays au Marché commun, tout en réservant explicitement les conditions découlant de notre statut de neutralité, il nous paraît opportun de reproduire, dans les pages qui suivent, l'exposé que M. Dunkel avait fait à La Neuveville. Nos lecteurs seront ainsi parfaitement renseignés sur l'importance du problème.

Pour la première fois depuis longtemps, exactement depuis l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, en 1920, nous nous trouvons en face d'un choix difficile et déterminant.

Certes, le Marché commun constitue un effort lucide de pays de principe démocratique pour mettre en commun leurs ressources afin de réaffirmer dans le monde économiquement et politiquement une Europe qui, par ses divisions absurdes, a vu sa position dégradée. Moralement, l'entreprise est à encourager. Economiquement, de surcroît, les Six de la CEE, nos voisins, sont nos principaux partenaires et leur regroupement en une union douanière tant soit peu protectionniste pourrait porter préjudice à notre commerce extérieur.

Pourtant, malgré ces arguments d'ordre moral et d'intérêt matériel, le Marché commun pose de grands problèmes politiques. C'est un traité d'intégration graduelle conduisant à une communauté économique fortement charpentée et, inévitablement, à une communauté politique ayant sa diplomatie propre et ses moyens de défense.

Que donneront les négociations qui vont s'engager ? Afin de mieux orienter la population, l'ADIJ a adressé un questionnaire à plusieurs personnalités politiques et économiques du Jura. C'est le résultat de cette enquête que l'on trouvera à la suite de l'exposé de M. Dunkel.

ADIJ